

Auxerre, le 11/12/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aménagement Numérique - L'Assemblée Départementale maintient l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire avec la fibre en 2023

Le Conseil Départemental a décidé, en 2018, d'accélérer le déploiement de la fibre, en partenariat avec les communautés de communes et d'agglomérations, la Région, l'État et l'Union Européenne.

Au-delà des secteurs couverts par l'initiative privée (à Sens et la majorité des communes de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois), deux réseaux complémentaires dits d'initiative public couvrant 80 % de la population doivent ainsi être construits pour servir l'ensemble des communes et leurs habitants.

Un premier réseau couvrant **20 % de la population** sera construit sous maîtrise d'ouvrage du Département, et confié en exploitation à la Société Publique Locale **BFC Numérique**.

Le reste (**60 % de la population**) est intégré dans une Délégation de Service Public (DSP), attribuée en décembre 2019. C'est **Yconik** qui doit réaliser les prises concernées dans le cadre d'une convention signée avec le Département.

Réunis en session ce jour, les élus du Conseil Départemental de l'Yonne se sont prononcés favorablement – et à l'unanimité – pour prolonger d'un an cette convention de Délégation de Service Public.

L'avenant voté permet **d'adapter le périmètre et la répartition des prises entre le premier réseau d'initiative public BFC Numérique et celui déployé dans le cadre de la Délégation de Service Public Yconik** et répond ainsi à plusieurs enjeux :

N°1 - Fixer le calendrier définitif de réalisation des prises pour les zones où l'entreprise en charge des travaux n'était pas désignée

La carte de déploiement diffusée le 1^{er} octobre dernier reste d'actualité, mais une clarification a été apportée pour quatre secteurs ou « plaques » représentant près de 17 000 prises.

Il ressort, en effet, des échanges avec les différents partenaires que la plaque du Jovinien sera intégrée au réseau d'initiative public (RIP) BFC Numérique, et les plaques en suspens de l'Aillantais, de Toucy et du Chablisien au RIP Yconik. Cette organisation permet d'atteindre l'objectif de déployer la fibre sur ces territoires en 2021.

N°2 – Tirer les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Cet avenant permet aussi de prendre en compte l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le contrat de DSP Yconik. Le délai de construction du réseau Yconik passe ainsi de 36 mois à 42 mois maximum à partir de la signature du contrat en janvier 2020, soit **une fin de construction mi-2023 au plus tard**.

Ces évolutions permettent ainsi de sécuriser pour l'ensemble du territoire, l'objectif ambitieux de déploiement et de commercialisation de la fibre optique en 2023, contre 2030 prévu initialement.

Contacts presse

Christophe Lemeux, Conseiller presse – christophe.lemeux@yonne.fr / 06.70.51.73.52

Laurence Vée, Directrice de la Communication – laurence.vee@yonne.fr / 06.83.85.83.70